



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 3 – Mercredi 19 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00	Quatrième séance plénière	Plénière D
Immédiatement après la clôture de la séance plénière et à 15 h 00	Commission A – Deuxième séance	Plénière D
Immédiatement après la clôture de la séance plénière et à 15 h 00	Commission B – Deuxième séance	Plénière A
15 h 00-18 h 00	Commission A – Troisième séance	Plénière D
15 h 00-18 h 00	Commission B – Troisième séance	Plénière A

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 45-9 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C

8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Plénière E–F
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
9 h 00-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Genève (bâtiment du CCV, en face du CICG)
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions et manifestations parallèles^{1,2}

13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Garantir l'intégrité : contrer les discours de l'industrie sur la réduction des risques	Plénière B
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Les Pôles de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac soutiennent la lutte mondiale contre le tabagisme	Plénière C
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Prévenir l'adoption de la cigarette électronique	Plénière D
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Donner la parole aux jeunes dans la lutte antitabac	Plénière E–F
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Taxation du tabac, favoriser le progrès grâce à un partenariat de collaboration	Salle 14
18 h 15-19 h 15	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière F

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 30	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (à huis clos)	Salle Genève (bâtiment du CCV, en face du CICG)
-----------------	---	--

¹ De plus amples informations sur les manifestations parallèles sont disponibles [ici](#).

² Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Programme de travail

Quatrième séance plénière 10 h 00 – Plénière D, premier étage

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.2 (suite) Pouvoirs des participants et participantes

Document FCTC/COP/11/2

Deuxième et troisième séances de la Commission A Immédiatement après la conclusion de la plénière et à 15 h 00 – Plénière D, premier étage

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.1 (suite) Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/11/5, FCTC/COP/11/INF.DOC./1 et FCTC/COP11/P/CONF./6

Point 4.2 Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/11/6 et FCTC/COP11/P/CONF./1

Deuxième et troisième séances de la Commission B Immédiatement après la conclusion de la plénière et à 15 h 00 – Plénière A

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Documents FCTC/COP/11/11 et FCTC/COP11/P/CONF./2 (restreint)

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 (suite) Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Documents FCTC/COP/11/12 et FCTC/COP/11/P/CONF./3 (restreint)

Point 4 Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.3 Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

Document FCTC/COP/11/7

Compte rendu des séances du mardi 18 novembre 2025

Troisième séance plénière

Présidence : D^{re} Reina Roa (Panama)

Présidente de la Conférence des Parties

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

La Présidente a rouvert le débat général et a invité les participants et participantes à faire des observations. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence des Parties, les États non-Parties ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales qui ont le statut d'observateur ont été invités à prendre la parole.

La Présidente a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur le fait qu'une Partie avait proposé un projet de décision correspondant à ce point à l'ordre du jour, intitulé « Mobilisation par les Parties de ressources durables pour la lutte antitabac » (document FCTC/COP11/P/CONF./7). Le projet de décision serait examiné pour adoption en séance plénière avant la clôture de la session, mais pour permettre aux Parties de réfléchir à ce document, la Présidente a proposé que la question soit traitée par la Commission B, qui est généralement chargée des questions financières.

La Conférence des Parties a accepté la proposition de la Présidente, l'examen de ce point et la séance ont été suspendus.

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.1 (suite) Désignation de la présidence et de la vice-présidence des Commissions A et B.

À la suite de consultations au sein des Régions, les participants et participantes ont été invités à examiner les propositions suivantes concernant les présidences et les vice-présidences des Commissions : Commission A : Maurice (présidence), Thaïlande et Liban (vice-présidence) ; Commission B : Uruguay (présidence), Union européenne et Philippines (vice-présidence). La présidence et la vice-présidence des Commissions ont été élues, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Première séance de la Commission A

Présidence : Damini Mohur (Maurice)

La Présidente a ouvert la réunion et a présenté à la Commission les Vice-Présidentes, Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande) et Maya Romani (Liban).

Les Parties ont accepté la proposition de la Présidente concernant le programme de travail de la Commission A.

Point 4 Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.1 Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts

La Présidente a ouvert le point de l'ordre du jour et a informé la Commission que le rapport du groupe d'experts, tel qu'il figure dans le document FCTC/COP/11/5, serait examiné. Elle a également appelé l'attention des personnes présentes sur le document FCTC/COP/11/INF.DOC./1, qui référence les sources utilisées par le groupe d'experts pour la rédaction du rapport.

Elle a en outre noté qu'un ensemble de documents complémentaires a été publié en ligne pour éclairer les délibérations sur ce point de l'ordre du jour. Il s'agit notamment des rapports des trois réunions du groupe d'experts, d'un rapport du Pôle de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS relatif aux actions en justice et d'une compilation de notes d'information sur les mesures prospectives de lutte antitabac.

La Présidente a mis en avant le projet de décision proposé par le groupe d'experts figurant à l'annexe 3 du document FCTC/COP/11/5. Elle a également informé la Commission que certaines Parties ont soumis des amendements à ce projet de décision et que le document a été publié sous la cote FCTC/COP11/P/CONF./6. Les participantes et participants ont été invités à faire des observations. Compte tenu du nombre d'orateurs et oratrices, la discussion reprendra lors de la deuxième séance. La séance a été suspendue.

Première séance de la Commission B

Présidence : Marcos Dotta (Uruguay)

Le Président a ouvert la réunion et a présenté à la Commission les Vice-Présidents, David Yim (Union européenne) et Mary Ann Palermo-Maestral (Philippines).

Les Parties ont accepté la proposition du Président concernant le programme de travail de la Commission B.

Point 5 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport du Secrétariat de la Convention figurant dans le document FCTC/COP/11/11. Il a également informé la Commission de la décision proposée par une Partie au titre de ce point de l'ordre du jour intitulée « Mécanisme d'examen de la mise en œuvre », publiée sous la cote FCTC/COP/11/P/CONF./2.

Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations sur le rapport. La Commission a pris note du rapport.

Le Président a invité la Partie ayant soumis la proposition à présenter le projet de décision, puis a invité les participants et participantes à faire des observations concernant ce projet.

L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu.

Point 6 Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport du Secrétariat de la Convention figurant dans le document FCTC/COP/11/12. Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations.

La Commission a pris note du rapport.

Le Président a informé la Commission de la décision proposée par plusieurs Parties au titre de ce point de l'ordre du jour intitulée « Fumée et aérosols interdits dans les locaux des Nations Unies », publiée sous la cote FCTC/COP11/P/CONF./3. Le Président a invité une des Parties ayant soumis la proposition à présenter le projet de décision, puis a invité les participants et participantes à faire des observations.

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été suspendu.

Point 6.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour. La Commission a été invitée à examiner les rapports du Secrétariat de la Convention figurant dans les documents FCTC/COP/11/13 et FCTC/COP/11/INF.DOC./2. Le Président a invité le Secrétariat de la Convention à présenter brièvement le projet de décision relatif aux documents examinés. Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été suspendu.

Point 6.3 Paiement des contributions évaluées et mesures pour réduire le nombre de Parties redevables d'arriérés

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport du Secrétariat de la Convention figurant dans le document FCTC/COP/11/14 Rev.1 et à examiner le projet de décision en annexe de ce rapport. Le Président a invité le Secrétariat à donner quelques explications. Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 6.4 Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport du Secrétariat de la Convention figurant dans le document FCTC/COP/11/15 et à examiner le projet de décision en annexe de ce rapport. Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 6.5 Renforcer les synergies entre la Conférence des Parties et l'Assemblée mondiale de la Santé : rapport du Directeur général de l'OMS sur les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport du Directeur général de l'OMS figurant dans le document FCTC/COP/11/16. Le Président a invité les participants et participantes à faire des observations. La Commission a pris note du rapport, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 3 (suite) **Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général**

Discussion sur un projet de décision intitulé « Mobilisation par les Parties de ressources durables pour la lutte antitabac » proposé par une Partie

Le Président a informé les participantes et participants que, conformément à ce qui a été convenu en séance plénière, la Commission discuterait du projet de décision intitulé « Mobilisation par les Parties de ressources durables pour la lutte antitabac » proposé par une Partie au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Président a ouvert le débat sur le projet de décision. Le débat sur le projet de décision a été suspendu puis la séance a été levée.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

[L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les déléguées et délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général (point 3 – Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général) sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants et intervenantes pour le point 3 sur le [portail de documentation en ligne restreint](#).

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
